

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS	
Omnibus	Poste
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 47
Mercure. 6 ^h 41	1 ^h 14
Parnac. 7 ^h 3	1 ^h 28
Luzsch. 7 ^h 18	1 ^h 47
Castelfranc. 7 ^h 31	1 ^h 59
Puy-l'Évêque. 7 ^h 43	2 ^h 8
Duravel. 7 ^h 53	2 ^h 18
Soturac-Touzac. 8 ^h 3	2 ^h 29
Fumel. 8 ^h 13	2 ^h 35
M.-Libos. — A. 8 ^h 13	2 ^h 35
BORDEAUX. 8 ^h 51	3 ^h 11
PARIS. — Ar. 11 ^h 46	4 ^h 18

De LIBOS à CAHORS	
Poste	Omnibus
PARIS. — D. 2 ^h 30	8 ^h 30
— Express. 3	8 ^h 30
BORDEAUX. 5 ^h 45	8 ^h 15
M.-Libos. — D. 8 ^h 40	5 ^h 52
Fumel. 8 ^h 48	8 ^h 15
Soturac-Touzac. 9 ^h 1	8 ^h 28
Duravel. 9 ^h 10	8 ^h 38
Puy-l'Évêque. 9 ^h 19	8 ^h 48
Castelfranc. 9 ^h 34	4 ^h 5
Luzsch. 9 ^h 47	4 ^h 19
Parnac. 9 ^h 57	4 ^h 30
Mercure. 10 ^h 9	4 ^h 43
CAHORS. — A. 10 ^h 25	5 ^h 1

De CAHORS à MONTAUBAN	
Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D. 4 ^h 42	11 ^h 11
Sept-Ponts. 4 ^h 53	11 ^h 11
Cieurac. 5 ^h 11	11 ^h 29
Lalbenque. 5 ^h 20	11 ^h 39
Montpezat. 5 ^h 31	11 ^h 52
Borredon. 5 ^h 45	12 ^h 6
Causado. 5 ^h 55	12 ^h 16
Réalville. 6 ^h 5	12 ^h 23
Albias. 6 ^h 13	12 ^h 34
Fonduca. 6 ^h 22	12 ^h 43
Montauban. A. 6 ^h 39	1
BORDEAUX. 10 ^h 40	6 ^h 05
TOULOUSE. A. 8 ^h 25	3 ^h 55

De MONTAUBAN à CAHORS	
Omnibus	Omnibus
TOULOUSE. D. 5 ^h 20	11 ^h 30
BORDEAUX. 5 ^h 30	11 ^h 30
Montauban. D. 7 ^h 25	11 ^h 35
Fonduca. 7 ^h 40	11 ^h 49
Albias. 7 ^h 51	11 ^h 58
Réalville. 8 ^h 3	11 ^h 7
Causado. 8 ^h 18	11 ^h 19
Borredon. 8 ^h 33	11 ^h 30
Montpezat. 8 ^h 57	11 ^h 51
Lalbenque. 9 ^h 19	12 ^h 9
Cieurac. 9 ^h 29	12 ^h 3
Sept-Ponts. 9 ^h 42	12 ^h 30
CAHORS. — A. 9 ^h 51	12 ^h 37

De CAHORS à CAPDENAC	
Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D. 7 ^h 40	11 ^h 30
Cabessut, halte. 7 ^h 48	11 ^h 40
Arcambal. 8 ^h 11	11 ^h 54
Vers. 8 ^h 11	12 ^h 15
Saint-Géry. 8 ^h 18	12 ^h 18
Conduché. 8 ^h 34	12 ^h 55
St-Cirq, halte. 8 ^h 42	1 ^h 13
St-Martin-Lab. 8 ^h 53	1 ^h 25
Calvignac, hal. 9 ^h 4	1 ^h 43
Cajarc. 9 ^h 17	1 ^h 59
Montbrun, hal. 9 ^h 33	2 ^h 23
Toirac. 9 ^h 44	2 ^h 36
Lamadelle. 9 ^h 53	3 ^h 3
CAPDENAC. A. 10 ^h 14	3 ^h 27

De CAPDENAC à CAHORS	
Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D. 7 ^h 45	11 ^h 30
Lamadelle. 7 ^h 56	11 ^h 44
Toirac. 8 ^h 10	12 ^h 3
Montbrun, hal. 8 ^h 20	12 ^h 23
Cajarc. 8 ^h 31	12 ^h 45
Calvignac, hal. 8 ^h 45	1 ^h 5
St-Martin-Lab. 8 ^h 54	1 ^h 16
St-Cirq, halte. 9 ^h 3	1 ^h 36
Conduché. 9 ^h 11	1 ^h 45
Saint-Géry. 9 ^h 25	2 ^h 12
Vers. 9 ^h 34	2 ^h 29
Arcambal. 9 ^h 44	2 ^h 46
Cabessut, halte. 9 ^h 56	3 ^h 9
CAHORS. — A. 10 ^h 6	3 ^h 20

Cahors, le 5 Octobre.

NOUVELLES POLITIQUES

La commission du budget. — Les bouilliers de cru sont condamnés par 12 voix contre 4. La commission a maintenu la suppression du privilège.

Adoption par 12 voix contre 5 du principe de l'impôt sur le revenu présenté par M. Dreyfus. Par 17 voix contre 3, la commission repousse la surélévation des droits sur les alcools.

Il reste toujours à trouver 52 millions pour combler le déficit; la commission décide que l'impôt sur le revenu devra fournir ce complément.

M. Wilson est choisi comme rapporteur général par 16 voix contre 5, données à M. Casimir-Périer.

— La République française dit que l'idée maîtresse du budget de 1887 doit être : pas d'impôt nouveau. En conséquence, la suspension ou la diminution de l'amortissement est forcée pour boucler le budget.

— Le Temps, commentant la décision du budget, dit que la commission n'a pas délibéré comme commission financière, mais comme une réunion politique, en club qui n'a ni le sentiment de sa responsabilité, ni le souci des conséquences pratiques de ses décisions.

— La Paix assure que plusieurs membres de la commission du budget qui ont voté l'impôt sur le revenu ont voulu seulement saisir le Gouvernement et la Chambre de cette question.

— On assure que plusieurs ministres, notamment MM. Sadi-Carnot et Demôle, se prononceraient contre l'épuration.

— Le Journal des Débats dit que si le discours de Toulouse avait pu laisser aux modérés quelques illusions sur le présent et l'avenir, le discours de Montpellier a dû les arracher.

Un don royal. — Voici la lettre de Mgr le duc d'Aumale adressée à MM. Bocher, Denormandie et Rousse, par laquelle donation est faite

à l'Institut, du château de Chantilly avec toutes ses collections :

« Messieurs et chers amis,

« Je désirerais assurer, d'accord avec mes héritiers, la destination que je réserve au château et domaine de Chantilly. Je veux accomplir, dès aujourd'hui, une résolution qui pourrait être, après ma mort, entravée par des difficultés de détail faciles à aplanir de mon vivant.

« En conséquence, j'ai invité M. Fontana, notaire à Paris, à ouvrir un pli renfermant mon testament olographe, en date du 3 juin 1884. Je l'ai chargé de vous remettre copie authentique du paragraphe de ce testament concernant le domaine de Chantilly, ainsi que la copie des codicilles ajoutés depuis et se rattachant au même objet.

« Je fais appel à votre amitié et à vos lumières. Je demande votre concours pour que les dispositions contenues dans ces actes puissent recevoir actuellement exécution, sous réserves de l'usufruit que j'entends conserver non pas seulement pour jouir, le cas échéant, de l'usage de l'habitation, mais pour terminer certaines parties encore inachevées de l'œuvre que j'ai entreprise : réduire les frais d'administration dans l'intérêt des communes et des indigents du voisinage.

« Je vous donne à cet effet les pouvoirs les plus étendus, même celui de modifier les dispositions accessoires qui ne vous paraîtraient pas conciliables avec l'objet principal que j'ai en vue. Je vous prie de vous faire assister par M. Limbourg, avocat, qui a ma confiance et est au courant de mes intentions.

« Recevez, messieurs et chers amis, l'assurance de mes plus affectueux sentiments.

« Henri d'ORLÉANS. »

M. le comte de Paris et tous les princes d'Orléans ont approuvé la donation de Mgr le duc d'Aumale.

Si l'on veut se faire une idée de l'importance de ce don vraiment royal, il suffit de se rappeler que depuis quinze ans le duc d'Aumale dépense chaque année des sommes considérables pour la restauration du château, pour son ameublement et sa décoration.

lanières de cuir, des boucles, des lisières, tout un attirail d'instruments de torture, comme si on allait lui faire subir la question. Une pâleur livide l'envahit. Son œil se troubla . . .

Trois hommes étaient dans la pièce en redingote et en cravate noires, la face indifférente, comme des exécuteurs, debout, semblant se consulter. A l'entrée de Marinette, ils avaient fait un mouvement. L'un d'eux avait murmuré ces mots : — C'est elle ! . . .

Les deux autres s'étaient rapprochés avec curiosité, comme s'ils avaient été en présence d'un sujet rare.

La marchande d'oranges était à demi-morte de terreur. Tout tremblait en elle. . . Son être entier était comme anéanti, tellement l'éraotio l'étreignait à la gorge.

Les trois inconnus l'examinèrent sans dire un mot, puis ils s'éloignèrent pour se concerter à voix basse.

— Vous voyez, messieurs, dit l'un d'eux, un cas très extraordinaire. . . La femme offre toutes les apparences d'une personne qui a son bon sens. On ne reconnaît la folie chez elle à aucun des signes particuliers qui la dénotent d'ordinaire. L'œil est doux. . . un peu épouvanté, mais cela se comprend. . . Le sujet est évident sous le coup d'une grande émotion. . . Si nous n'avions pas été prévenus que nous avons devant nous une monomane, nous n'hésiterions pas, n'est-ce pas, à nous prononcer contre l'admission ?

Les deux collègues firent un signe affirmatif. — Malheureusement, reprit celui qui avait déjà parlé, l'enquête à laquelle je me suis livré à la suite de la plainte du comte de Grüber m'a dé-

montré que la femme que nous avons devant nous est malade, bien malade. Le comte de Grüber, avec lequel je me suis trouvé en relations et qui m'a été chaudement recommandé par un de mes meilleurs amis, est un homme considérable, dont les avis sont d'un grand poids près l'ambassade d'Allemagne. . . Il a été fort désagréablement impressionné par ce qui s'est passé hier au soir. Vous connaissez l'histoire ? cette femme s'était jetée devant les chevaux.

Les deux hommes firent un signe affirmatif. — Il paraît que M^{lle} de Grüber, poursuivait le narrateur, qui a maintenant seize ans à peine, a eu une série d'attaques nerveuses qui ont fort inquiété mon collègue, le médecin du comte. Si un accident était arrivé, cela aurait pu avoir les plus désastreuses conséquences. La mort du comte aurait fait un bruit considérable. On aurait accusé l'administration d'imprévoyance, de négligence. On lui aurait reproché de laisser en liberté des malheureuses sujettes à de véritables accès de folie, au lieu de les enfermer et de les faire soigner comme elle devrait le faire.

Du reste, la femme que vous avez devant vous est seule au monde. Pas de parents, pas de famille. L'administration doit prendre cet isolement en considération. Elle a eu autrefois une fille, mais cette fille a disparu avant la guerre, et c'est depuis cette disparition que le bon sens de la pauvre femme s'est altéré. Elle s'imagine que sa fille lui a été volée par un homme riche qui aurait quitté Paris aussitôt après, un certain baron de Gerbach dont on n'a jamais retrouvé la trace. Ce baron de Gerbach serait, à ce que prétend la malheureuse, le propre père de la jeune fille. Il au-

La sont entassées des richesses merveilleuses : mobiliers historiques, tableaux de maîtres, manuscrits, parchemins, ouvrages rares et précieux. Le revenu annuel de Chantilly est estimé environ à cinq cent mille francs.

A Madagascar. — D'après les informations transmises par M. Le Myre de Villers, il est permis d'espérer un prochain applanissement des difficultés que rencontrait auprès du gouvernement hova l'exécution du traité du 17 décembre.

La question d'Orient. — Dans les cercles diplomatiques de Londres, on pense que la Russie a été déterminée à prendre une attitude plus conciliante, par crainte de voir les puissances intervenir en faveur de la Bulgarie.

Sofia, 3 octobre.
Le conseil des ministres, après une longue discussion, a arrêté le texte de la note à remettre à l'agent russe. La note déclare que le gouvernement bulgare, se référant à l'entrevue qu'il a eue, hier, avec le général Kaulbars, est tout disposé à suivre les conseils de la Russie, mais qu'il ne peut le faire qu'autant que les lois du pays le permettront.

Dans les cercles diplomatiques, on envisage, aujourd'hui, les conséquences du désaccord avec une certaine inquiétude.

Espagne. — Les conseils de guerre, chargés de juger les insurgés du 19 septembre, viennent de se réunir à Madrid.

Le général Villacampa, le lieutenant Serrano et cinq sous-officiers insurgés ont été condamnés à mort.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nominations. — Par arrêté de M. le directeur général des manufactures de l'Etat, M. Billémasz, contrôleur de culture dans le Lot, est nommé contrôleur principal de culture et de magasin à Vesoul.

M. Thiébaut, vérificateur de 2^e classe dans la Dordogne, est appelé dans le Lot en qualité de contrôleur de culture, en remplacement de M. Billémasz.

— M. Houdot, censeur des études au lycée de Cahors, est nommé censeur des études au lycée de Poitiers. Il est remplacé à Cahors, par notre compatriote M. Miquel, principal au collège de Bône.

— M. Baylon, agrégé de l'enseignement spécial, professeur d'enseignement secondaire spécial au lycée de Montluçon, est nommé professeur d'enseignement spécial (3^e classe) au lycée de Cahors (physique).

— M. Chapelle ancien professeur de physique au lycée de Cahors, à la retraite, est nommé professeur honoraire.

— M. Fajon, chargé de cours d'enseignement secondaire spécial au lycée de Cahors est admis, sur sa demande et par son ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à dater du 1^{er} octobre 1886.

M. Destribats, inspecteur primaire, ayant obtenu de l'avancement, a quitté Gourdon cette semaine pour se rendre à Pao, où il a été prendre son nouveau poste.

M. Destribats, par ses connaissances pédagogiques, son instruction et beaucoup de tact, avait conquis une grande considération dans le corps enseignant de la circonscription de Gourdon; aussi est-il vivement regretté.

— Notre compatriote, M. de Marquessac, aspirant de 1^{re} classe de marine, vient d'être nommé enseigne de vaisseau. Ce jeune marin est le fils du contre amiral comte de Marquessac, originaire de Souillac, qui commande actuellement la division navale du Levant.

BOURSES AU LYCÉE DE CAHORS. — Les jeunes gens dont les noms suivent, ont été nommés élèves du gouvernement dans le lycée de Cahors : MM. Calmel, Labré, Rouzade, Feyret, Cambon et Vidal.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE. — M. Bergon, rait déshonoré la mère, puis l'aurait fait jeter à la porte de chez lui, et lui aurait fait ensuite enlever son enfant. Il y a une histoire d'homme noir qui serait venu proposer à la femme des sommes considérables pour avoir la petite, et, sur son refus, on la lui aurait volée.

C'est sur ce sujet seulement, poursuivit le docteur, que l'infortunée déraisonne. Quand elle parle de tout autre chose elle est d'une lucidité parfaite. . . Mais elle s'imagine voir son enfant partout. . . Dès qu'une jeune fille ayant à peu près l'âge de celle qui lui aurait été prise paraît devant elle, son imagination s'exalte; elle bat la campagne et fait, en un mot, les folies pour lesquelles on l'a arrêtée hier au soir. C'est la vue de Mlle de Grüber qui l'a mise hors d'elle et l'a fait se jeter sur la voiture du comte au risque d'amener les plus terribles accidents.

Pendant ce discours, qui avait lieu à demi-voix entre les médecins, Marinette n'avait pas fait un mouvement. Elle s'était tenue immobile et blanche comme une statue, à l'entrée de la porte. . .

Le médecin qui avait parlé ajouta, s'adressant à ses collègues : — Je vais l'interroger. . . Vous allez voir ! . . .

— Approchez, ma brave femme, dit-il ensuite à Marinette.

La marchande d'oranges fit machinalement quelques pas en avant, interdite, sous le regard scrutateur des médecins.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIEME PARTIE

XIII

A LA SALPÊTRIÈRE

Cette idée seule était capable d'enlever la raison à l'esprit le plus sain. . . de faire entrer la folie dans le crâne le plus lucide.

Une surveillante était accourue et avait fait un signe aux agents, qu'elle dirigea vers une petite porte basse vitrée dont les fenêtres étaient défendues contre les curieux par des rideaux blancs.

— C'est la folle de Montmartre ? demanda-t-elle à demi-voix, en examinant Marinette du coin de l'œil.

Les gardiens de la paix firent un signe affirmatif.

— Entrez-là ! fit-elle en poussant la porte ; les médecins y sont !

On se trouva dans une pièce oblongue, carrelée de briques qui semblaient cirées tant elles avaient été souvent frottées. . . Un petit lit de fer entouré de rideaux de calicot dans un coin. . . Dans un autre coin, un instrument bizarre, dont la marchande d'oranges ne s'expliquait pas l'usage, mais dont la vue fit néanmoins sur elle une terrible impression. Un amas de bandes de toile, avec des

Paul-Joseph, fils de l'honorable conseiller général du canton de Lozsch, et M. Décas, de Cahors, viennent d'être reçus à l'École polytechnique; le premier avec le n° 82 et le second avec le n° 195, sur 231 admis.

Nos félicitations aux jeunes polytechniciens.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES. — Les réunions hebdomadaires de la Société des Etudes du Lot, interrompues pendant les vacances, seront reprises, sous la présidence de M. Jules Combarieu, lundi prochain à 8 heures du soir.

Notre compatriote, M. Francis, vient d'être engagé à la Porte-Saint-Martin, pour créer un rôle important, dans la nouvelle pièce que M. Sardou y donnera cet hiver.

Par décret en date du 29 septembre 1886, M. le président de la République, a révoqué de ses fonctions, M. Francoual, maire de la commune de Peyrilles.

Durant le voyage de M. le président du conseil de Montpellier à Bordeaux, lors de son passage à Moissac, M. le maire Chabrie, ancien député, l'a entretenu, entre autres choses du projet de chemin de fer de Cahors à Moissac. Aux paroles de M. Chabrie, M. de Freycinet a répondu que ce projet ne le laissait pas indifférent et qu'il le recommanderait dès sa rentrée à Paris, à M. le ministre des travaux publics.

M. de Freycinet a fait la plus grande partie de ses études au collège de Cahors, où il était élève boursier; il n'a passé qu'une année au lycée de Toulouse pour préparer ses mathématiques spéciales.

Du reste, la présence de M. de Freycinet au collège de Cahors s'explique facilement par ce fait que son père est resté de longues années dans notre département: d'abord en qualité d'inspecteur des contributions indirectes à Cahors, ensuite comme sous-directeur à Souillac.

M. l'abbé Fiat, supérieur général des Lazaristes, est arrivé hier à Cahors, accompagné du Père Perboyre, notre compatriote, frère du martyr de ce nom.

UN BEL ORDRE DU JOUR. — A la suite des deux suicides qui ont eu lieu dernièrement au 7^e de ligne, le colonel Combarieu a adressé l'ordre suivant:

Aujourd'hui, 22 septembre 1886, le caporal Cazes s'est suicidé à la caserne.

En un mois, c'est le deuxième suicide.

En portant ces actes de faiblesse morale à la connaissance du régiment par la voie de l'ordre, le colonel rappelle que le militaire de tout grade se doit à son pays; que s'abandonner à des chagrins privés et se donner la mort est un acte de pusillanimité indigne du soldat.

La discipline, au régiment, est ferme et paternelle, celui qui a besoin d'être soutenu trouve toujours auprès de ses chefs l'accueil bienveillant qui donne courage; point de faiblesse dans le combat de la vie.

Réservons notre sang pour les grandes causes et l'accomplissement des suprêmes devoirs.

Le colonel décide que les honneurs ne seront pas rendus au caporal Cazes.

REVUE MILITAIRE. — Samedi, à 4 heures, le général Verrier, commandant la 65^e brigade, a passé la revue des troupes de la garnison de Cahors.

COMMISSION DES SOUTIENS DE FAMILLE. — La commission des soutiens de famille se réunira le lundi 18 octobre 1886.

Voici les noms des membres de cette commission:

- MM. le Préfet du Lot, président.
- Le général Verrier.
- Cambres.
- Brugalières.
- Talon.
- Valette, de Labastide-Marnhac.
- Un conseiller de préfecture.

Engagés conditionnels. — Les engagés conditionnels d'un an, arrivés sous les drapeaux le 12 novembre 1885, qui auront satisfait aux conditions de l'art. 56 de la loi de 1872, seront renvoyés dans leurs foyers le 11 novembre prochain au soir.

La proportion qui devra servir de base, dans chaque corps, pour les nominations à faire au grade de sous-officier, parmi les engagés conditionnels de l'appel de 1885, est fixée ainsi qu'il suit:

- Infanterie et artillerie: un huitième de l'effectif;
- Infirmiers: un sixième de l'effectif;
- Cavalerie: un dixième de l'effectif.

Dans cette dernière arme, le grade de brigadier ne sera conféré que dans la proportion du septième des engagés ayant obtenu la note *très bien*.

Volontariat. — Les candidats au volontariat d'un an qui sollicitent l'exemption totale ou partielle de la prestation de 1,500 francs exigée pour tout conditionnel, sont avertis qu'ils doivent déposer sans retard leur demande adressée au préfet du département dans lequel ils se sont fait inscrire.

Cette demande, établie sur papier timbré, doit être accompagnée:

1° D'un certificat modèle n° 9 constatant la position de famille de l'intéressé;

2° D'un relevé du rôle des contributions à la charge de sa famille ou à la sienne, ou, à défaut de ce relevé, d'un certificat de non-imposition.

Les pièces indiquées ci-dessus sont réclamées aux intéressés par la mairie, laquelle, aux termes du règlement du 1^{er} décembre 1872, est chargée de constater que le candidat est hors d'état de satisfaire aux obligations déterminées à l'article 55 de la loi du 27 juillet 1872.

Les résultats des enquêtes auxquelles doivent procéder les mairies seront soumis prochainement aux conseils municipaux chargés d'examiner les demandes d'exceptions de versement et d'émettre un avis sur chacune d'elles.

C'est d'après cet avis que les préfets procèdent à la répartition des bourses accordées par le ministre de la guerre.

Les exonérations de versement seront attribuées cette année comme d'ordinaire dans la proportion de cinq pour cent par département des jeunes gens admis à contracter l'engagement conditionnel, c'est-à-dire:

1° Des candidats inscrits dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872;

2° Des candidats qui ont satisfait aux examens imposés à l'article 54 de la même loi.

REMONTE. — MM. les éleveurs, propriétaires et marchands de chevaux sont informés que la commission de remonte de la 17^e légion (bis) de gendarmerie se réunira à la caserne de gendarmerie à Agen, le 20 octobre courant à 8 heures du matin pour procéder à l'achat de 12 chevaux destinés aux militaires de l'arme.

Ces animaux doivent avoir la taille de 1 mètre 52 et être âgés de 4 ans au moins.

Chute. — Hier soir, vers trois heures, sept ouvriers travaillant à une maison en construction, rue Fénelon, à Cahors, sont tombés du haut d'un échafaudage. L'un d'eux nommé C..., s'est fait de graves blessures, les autres n'ont que de légères contusions.

Vol. — La femme de M. Graux, ancien préfet du Lot, préfet de la Charente-Inférieure, de passage à Paris, était descendue dans un des grands hôtels du faubourg Montmartre.

Samedi, après être sortie pendant deux heures, M^{me} Graux constata, en rentrant, que, en son absence, on avait pénétré dans sa chambre, ouvert l'armoire à glace et enlevé tous ses bijoux ainsi qu'une somme de 300 fr. en or.

On est à la recherche du coupable.

Puy-l'Evêque. — Les obsèques du d^r Demeaux, ancien conseiller général du canton de Puy-l'Evêque, chirurgien distingué, chevalier de la Légion-d'honneur, ont eu lieu le 20 septembre avec une grande solennité. L'assistance était nombreuse. Nous avons remarqué dans le cortège, MM. Béral, sénateur du Lot, le délégué de M. le Préfet, le conseil municipal en corps, les fonctionnaires des diverses administrations, les médecins de la région, etc., et un cortège que l'on peut évaluer à 1.500 personnes, venues de tous les points du canton.

La messe a été dite par M. l'abbé Delsac, curé-doyen du canton de Puy-l'Evêque, assisté de trois autres prêtres.

Au cimetière, M. Béral a prononcé un éloquent discours.

Le crime de Prayssac

Le 30 septembre, vers 10 heures du matin, le sieur Soulié, Auguste, a donné la mort à sa femme dans les circonstances suivantes:

Depuis quelques temps le sieur Soulié vivait en mauvaise intelligence avec sa jeune femme. D'un caractère ombrageux et jaloux, Soulié, averti, dit-on, par une correspondance anonyme et aussi par la découverte de deux lettres adressées à sa femme, alla l'attendre sur la route de Cahors à Prayssac.

La femme Soulié se rendait ce jour-là à Cahors et se dirigeait vers la gare de Castelfranc en compagnie de sa mère.

En les voyant s'approcher, Soulié arma son fusil, et, d'un premier coup, blessa grièvement sa femme à la main. Le deuxième coup l'a atteinte à la tête et à déterminé la mort.

Le parquet, immédiatement averti s'est rendu sur les lieux et a commencé l'instruction.

Une émotion très grande n'a cessé de régner dans Prayssac pendant toute la journée du 30.

Soulié a été mis en état d'arrestation. Il a allégué que c'était l'inconduite de sa femme qui l'avait poussé à cet acte de violence.

Ce sera la tâche de l'instruction que de rechercher ce qu'il y a de fondé dans cette accusation.

A part les deux lettres adressées à la malheureuse victime, et qui n'indiquent nullement qu'elle ait répondu aux ardeentes protestations qui lui étaient adressées, rien pour le moment n'est venu prouver un dérèglement quelconque dans les mœurs de la femme Soulié.

La femme Soulié, était très jolie et avait à peine 23 ans.

Albas. — Heureuse commune que la nôtre, aimée de deux savants populaires, et qui a pu profiter de leurs bonnes leçons ces vacances. M. Morisot, après M. Hallberg, nous a vivement intéressés un de ces derniers dimanches, par sa conférence sur le télégraphe électrique. Nous ne nous étendrons pas sur ce cours si instructif, fait avec une clarté qui l'a rendu accessible à toutes les intelligences et qui avait attiré une foule d'élite, à la tête de laquelle se trouvait M. le Préfet du Lot. Nous constaterons avec satisfaction l'empressement de nos populations à s'instruire.

La conférence a été suivie d'un concert fort bien dirigé par M. Poudou.

RIVIÈRE-BASSE. — Nous avons le regret de vous apprendre que M. Vène, ancien professeur d'histoire au Lycée de Cahors, vient d'être victime d'un accident de voiture qui, heureusement, n'aura pas de conséquences graves.

M. Vène, qui aurait pu être tué sur le coup, n'a, heureusement, reçu qu'une blessure assez profonde à la partie postérieure du pied droit. Il en sera quitte pour un repos absolu d'au moins 40 jours.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible, grâce aux soins qui lui sont prodigués par sa famille et aussi grâce au zèle du docteur Joffreau.

Un meurtre à Cajarc

Dimanche dernier, le sieur C..., de Cassagnes, a tué, d'un coup de fusil à bout portant, le nommé Cabanes, âgé de 31 ans. Détails prochainement.

Limogne. — Vendredi, jour de marché, Charles Auguste, portefaix, étant un peu pris de vin, faillit en conduisant une voiture, blesser un gendarme qui faisait le service de ville; celui-ci voulut naturellement lui adresser une admonestation, mais le portefaix n'entendit pas de cette oreille et insulta le gendarme de main de maître.

Conséquence: Charles Auguste, a été fourré à la prison de la caserne de gendarmerie de Limogne et n'en est parti que vingt-quatre heures après pour prendre la route de Cahors.

CHRONIQUE GOURDONNAISE

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS. — Mercredi dernier, la famille Conti, demeurant avenue Gambetta, à Gourdon, avait mangé des champignons que la femme Conti avait cueillis et préparés elle-même, lorsque dans la soirée elle fut prise d'affreux tiraillements d'intestins ainsi que son mari et sa fille. M. le docteur Calmeille, appelé en toute hâte, ne put que constater un commencement d'empoisonnement occasionné par des champignons vénéneux, et prescrivit immédiatement des remèdes énergiques qui ne tardèrent pas à produire un effet salutaire; aujourd'hui tout péril paraît écarté. Les deux enfants seuls qui, paraît-il n'avaient pas mangé de ce dangereux cryptogame, ont échappé à cet empoisonnement.

En présence de ce malheur heureusement conjuré, on ne saurait trop insister auprès de la police municipale pour qu'elle redouble de surveillance sur nos marchés afin d'éviter de nouvelles catastrophes.

UN PUNCH MONSTRE. — Jeudi soir, vers 10 h. 1/2, les paisibles habitants de la place St-Pierre ont été éveillés en sursaut par un potin inaccoutumé. Plusieurs curieux voulant s'assurer d'où provenait cet étrange bruit, se levèrent et à leur grande surprise, ils constatèrent sur le sommet du château une immense flamme bleue autour de laquelle dansaient et chantaient une vingtaine de jeunes gens.

Renseignements pris, c'étaient nos étudiants en ce moment à Gourdon, qui fraternisaient, par un punch colossal, avec leurs camarades de la ville. Disons à leur louange que la plus franche gaieté n'a cessé de régner parmi eux pendant leur séjour sur notre belvédère et que la descente du pic s'est effectuée sans le moindre incident.

Nous apprenons que procès-verbal va être dressé contre ces jeunes gens pour tapage nocturne. Nous plaiderons pour eux les circonstances atténuantes.

GENDARMERIE. — Par décision ministérielle en date du 20 septembre, le maréchal-des-logis Laville, de la brigade à cheval de Gourdon, passe au commandement de la brigade de Souillac, en remplacement du maréchal-des-logis Rivals, qui est nommé à Gourdon.

VENDANGES. — Les vendanges ont commencé cette semaine dans notre contrée. Des renseignements qui nous sont fournis, il résulte que le rendement, en général, sera inférieur d'un quart environ à celui de l'an passé. On s'attend également à une mauvaise qualité, car la maturité des raisins laissait beaucoup à désirer.

ADJUDICATIONS. — Le 10 octobre courant il sera procédé, à la mairie de Gourdon, à l'adjudication, au rabais et *par lots séparés*, des travaux de réparations à exécuter à l'abattoir.

La dépense totale s'élève à la somme de 3,100 francs.

Toutes les pièces du projet sont déposées au secrétariat de la mairie, où le public peut en prendre connaissance jusqu'au jour de l'adjudication.

— Le dimanche 31 octobre prochain, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à la mairie de Carluet, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour l'amélioration de la maison d'école.

Le devis s'élève à la somme de 6,000 francs tout compris.

Toutes les pièces du projet sont déposées au secrétariat de la mairie de Carluet, où le public peut en prendre connaissance jusqu'au jour de l'adjudication.

CHRONIQUE DE FIGEAC

La *Dépêche* nous apprend que Mlle Marie Laborde, directrice de l'école laïque de filles de Figeac, vient de recevoir une marque de distinction de la part de M. le ministre de l'instruction publique.

Bretenoux. — Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. l'abbé Bruel, curé de Biars, canton de Bretenoux, emporté en quelques jours par une fièvre typhoïde dont il avait contracté les germes en portant les secours de la religion à un de ses paroissiens.

M. l'abbé Bruel n'était âgé que de 38 ans.

Saint-Céré. — ACCIDENT. — Ces jours derniers, le sieur Louis M..., demeurant Quai des Récollets, attelait son cheval à une voiture, lorsque l'animal fut pris d'une rage subite et se mit à lancer des coups de pieds. La voiture fut brisée et le sieur M..., reçut deux coups de pieds à la jambe gauche. Les premiers soins lui furent donnés à la pharmacie voisine.

CHEVAL EMPORTÉ. — Le 30 septembre dernier, vers 10 heures du matin, un cheval appartenant au sieur Soullie, aubergiste, s'est emporté au moment où le propriétaire était en train de l'atteler. Sans le secours du gendarme Grimaloy, qui n'a pas craint de se jeter à la tête du cheval, bien que l'animal fut débridé, de nombreux accidents se seraient certainement produits, car c'était précisément l'heure à laquelle dans la rue des Fargoettes, s'amusaient un très grand nombre de petits enfants.

PHYSIONOMIE PROBABLE DU MOIS D'OCTOBRE. — Sauf quelques perturbations assez fortes, mais passagères, qui se produiront vers les 1^{er}, 4, 6, 9, 12, 14 et 16, la première quinzaine sera relativement assez belle sur la zône méridionale, avec radiation solaire encore vive durant les éclaircies, et variation brusque de température, surtout la nuit.

La seconde quinzaine sera plus agitée, plus humide, principalement sur les zones du nord et du centre, et notamment durant les périodes critiques suivantes: vers les 16, 19, 21, 24, 26, 28, 30. Gare les gros temps! Ce mois sera foneste aux gens de mer. Des orages sont encore probables vers les 20, 24, 26, 30. Grêle, ravines et crues d'eau locales à redouter.

Tonneins, 22 septembre 1886.
NICK (L. d'Arband),
De la Société centrale de météorologie de France.

AVIS

Nous sommes en mesure de pouvoir annoncer que M. Andouard, chirurgien-dentiste à Brive, qui devait se rendre à Cahors le 1^{er}, n'effectuera ce voyage que le 14 octobre, et qu'il ne séjournera dans notre ville que trois jours seulement, Châlet des Bains, Hôtel des Ambassadeurs.

DORDOGNE

PÉRIGUEUX. — Samedi, M. le juge d'instruction a entendu les dépositions des témoins relatives à la catastrophe de Chancelade. Il n'est que temps que la justice veuille bien s'occuper d'établir les responsabilités de chacun dans cet épouvantable désastre.

— La Société historique et archéologique du Limousin a fait hier, lundi, une excursion à Périgueux. Le but de cette excursion était de visiter les fouilles si intéressantes faites à Chalmiers, ces mois derniers.

— On vient de créer à Périgueux, une boucherie chevaline. Les promoteurs de cette nouvelle entreprise ne se dissimulent pas qu'ils auront à lutter contre de nombreux préjugés, mais ils se reposent sur ce fait que les boucheries de même nature ayant été bien accueillies dans toutes les principales villes de France, elles doivent réussir à Périgueux.

THENON. — Un incendie terrible, a éclaté jeudi, à Thenon, à 35 kilomètres de Périgueux, sur la ligne ferrée de cette ville à Brive. Des pompiers, du matériel de sauvetage et une compagnie du 50^e de ligne, sont partis de Périgueux par un train spécial.

Huit maisons ont été brûlées. Les pertes sont considérables, elles sont en partie couvertes par des assurances.

Education religieuse. — Dans un arrêté, rendu par la cour d'appel de Nîmes, il résulte qu'en cas de désaccord entre le père et mère sur le choix de l'éducation religieuse qu'il convient de donner à leurs enfants, c'est la volonté du père qui doit prévaloir. Et l'exercice légitime de ce droit, sans emploi de moyens dégénéralant en excès, sévices ou injures graves, ne saurait motiver le divorce au profit de la mère.

Vente de poudre. — Aux termes d'un décret, le prix de la vente de la poudre de mine spéciale, destinée exclusivement à la consommation des artificiers patentés, est fixé à 90 centimes le kilogramme.

Le Sud-Express, nouveau train de luxe. — Les Compagnies d'Orléans et du Midi et la Compagnie internationale des wagons-lits et des grands express européens, viennent d'organiser pour le 2 octobre et tous les samedis suivants un train de luxe entre Paris et la frontière espagnole.

Le Sud-Express quittera Paris (gare d'Orléans) les samedis, à 10 h. 25 du soir, pour arriver à Bordeaux à 7 heures du matin; à Biarritz, à 10 h. 35; et à la frontière, à 11 h. 25, où il se trouvera en correspondance à Madrid et Lisbonne, par l'express ordinaire d'une heure après midi.

Au retour, le train de luxe quittera Hendaye tous les lundis à quatre heures cinquante-cinq soir, Biarritz à cinq heures trente-huit, et Bordeaux à neuf heures vingt-cinq, pour rentrer à Paris les mardis à six heures quarante-cinq du matin.

A partir du mois de novembre prochain, ce service international sera complété, au point de vue des voyageurs anglais, par le départ d'un bateau spécial rapide entre Douvres et Calais.

A Paris ils trouveront non seulement le train spécial vers les Pyrénées, mais celui que les Compagnies du Paris-Lyon-Méditerranée et des wagons-lits vont diriger vers Nice et l'Italie, et qui aura cet hiver un horaire des plus avantageux.

Il ne reste plus à la Compagnie des wagons-lits que l'adhésion des Chemins de fer espagnols à obtenir, pour avoir réalisé en France le triple réseau de trains rapides de luxe vers Vienne et l'Orient, vers Nice, Rome et Naples, et enfin vers Madrid et Lisbonne, en correspondance avec les grandes lignes transatlantiques.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — Le service d'hiver de la Compagnie d'Orléans doit commencer seulement le 15 novembre.

Revue Agricole

VENDANGES. — La Feuille vinicole publie les rapports sommaires adressés par MM. les préfets au ministère de l'agriculture, sur la production de la vigne en France en 1886.

Nous en extrayons ce qui intéresse notre région :

Aude, 27 août. — Promettent un bon rendement.

Aveyron, 8 septembre. — Bonne apparence sur les points non envahis par le phylloxera.

Bouches-du-Rhône, 27 août. — Promettent beaucoup.

Cantal, 30 août. — Situation assez satisfaisante.

Charente, 23 août. — Cépages noirs, un quart de récolte; cépages blancs, demi récolte.

Charente-Inférieure, 1^{er} septembre. — Oat beaucoup souffert de la grêle.

Dordogne, 21 août. — S'annoncent mal.

Gard, 31 août. — Un bon résultat à prévoir sur les points non atteints du phylloxera.

Haute-Garonne, 29 août. — Permettent d'espérer une récolte peu abondante, mais de bonne qualité.

Gers, 28 août. — Laisent espérer de bons résultats.

Gironde, 4 septembre. — La récolte s'annonce d'une façon assez médiocre.

Hérault, 8 septembre. — La récolte sera médiocre mais de bonne qualité.

Pyrénées-Orientales, 10 septembre. — Ont beaucoup souffert.

Lot, 3 septembre. — Les vignes américaines sont très belles, mais les vignes françaises sont dans un triste état.

Lot-et-Garonne, 11 septembre. — Promettent une récolte moyenne.

Lozère, 5 septembre. — Ravagées par le phylloxera. Mauvaise récolte probable.

Tarn, 21 août. — Récolte égale à celle d'une année moyenne.

Tarn-et-Garonne, 18 août. — Sur les points épargnés par les divers fléaux, récolte peu importante mais bonne.

LE PRIX DU BLÉ

Les cultivateurs se préoccupent partout, en France, de l'avenir réservé aux prix du blé sur les marchés pendant l'année 1886-87. Les calculs auxquels on pourrait se livrer sur ce sujet manquent de bases certaines; toutefois, nous devons présenter à nos lecteurs les faits qui sont actuellement acquis. Le premier et le plus important pour le commerce, c'est l'évaluation de la récolte. Sur ce premier point, les appréciations sont assez concordantes : dans l'ensemble du pays, on constate une diminution sensible sur le rendement des années précédentes. D'après le congrès international du commerce des grains réuni récemment à Vienne, la récolte de blé en France n'atteindrait pas 100 millions d'hectolitres, soit une diminution de 10 à 12 millions d'hectolitres sur la moyenne des dernières années. Le même fait se reproduit dans toute l'Europe, à part quelques exceptions locales restreintes, et non seulement en Europe, mais dans la plupart des autres pays. La seule exception à faire est en faveur de l'Inde et des États-Unis d'Amérique, dont la production est supérieure à celle de 1885.

En présence du déficit, on pouvait penser que le cours du blé se relèverait sur nos marchés; un certain mouvement de reprise s'est dessiné, en effet, au moment de la moisson, mais il a été très court, et il a été suivi d'une réaction qui a ramené les prix aux mêmes taux que pendant le printemps dernier. La cause principale en est que, dès les premières nouvelles d'une tendance à la hausse en France, le commerce a expédié dans nos ports des cargaisons de blé dans des proportions importantes. Il ressort, en effet, des documents publiés par l'administration des douanes que, pendant le mois d'août, il a été importé en France 910,000 quintaux métriques de blé, dont 787,000 quintaux sont entrés immédiatement dans la consommation. Ces quantités sont doubles de celles qui avaient été importées pendant le mois d'août 1885. D'après les renseignements les plus autorisés, cet accroissement d'importation a continué dans des proportions analogues pendant le mois de septembre.

FOIRE DE CAHORS. — La foire de Cahors du 1^{er} octobre, a été importante surtout par la quantité de vendanges apportées sur le marché.

300 paires de bœufs ou vaches, ont été mis en vente, ceux destinés à la boucherie se sont vendus au même prix que la dernière foire. Les veaux ont été livrés de 0 fr. 55 à 0 fr. 65 le kil. poids vif; 500 moutons ou brebis ont trouvé acquéreur au prix de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 le kil. poids vif.

600 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 17 fr. 25 l'hectolitre. 300 hectolitres de maïs ont été livrés au prix moyen de 11 fr. 50 l'hectolitre.

Le prix des œufs a été de 0 fr. 75 la douzaine.

PETITE CORRESPONDANCE

☒ Catus (inconnu). — Très bonnes réflexions. Nous les publierons avec plaisir lorsque l'auteur aura bien voulu nous faire connaître son nom.

☒ Labastide-Murat. — Le poste ne peut vous convenir; c'est un garçon de bureau à 10 fr. par mois que l'on demande.

☒ M. D..., à Cajarc. — Le journal d'aujourd'hui contient la réponse à votre demande.

DERNIÈRE LOCALE

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — M. Bourseul, directeur des postes et télégraphes du Lot en disponibilité, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Saint-Omer, directeur des Tournées Artistiques, nous prie d'annoncer qu'il donnera, le samedi 9 octobre, sur le théâtre de Cahors, une représentation du grand succès des Variétés : **Le flâneur 117**, comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et A. Millaud. Il suffit de rappeler que cette comédie a obtenu un immense et légitime succès au théâtre des Variétés, pour voir le public cadurcien affluer au théâtre ce soir-là.

— *Martyre* ! par D'Ennery, sera jouée prochainement par la troupe parisienne de M. Achard.

— Nous apprenons que M. Caron, tiendra au théâtre de Cahors, la saison d'hiver.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Adjudication fixée au trente-un octobre courant, à trois heures du soir.

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, lequel homologue une délibération du Conseil de famille, en date du premier juin précédent.

Dame Léontine Poudeloup, veuve de Jean Bessac, sans profession, habitante et domiciliée du lieu de Flottes, commune de Pradines, agissant en qualité de tutrice légale de ses trois enfants mineurs, issue de son mariage avec ledit Jean Bessac,

Laquelle a constitué pour son avoué M^e Scipion Delbreil, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, Cours de la Chartreuse, n^o 10,

A été autorisée à faire procéder à la vente des biens immeubles ci-après désignés :

Biens à vendre :

1^o La contenance de quatorze ares de pré, situé au lieu du Puits, section de Flottes, commune de Pradines, faisant partie du n^o 1216 du plan cadastral de ladite commune, section C, formant environ la moitié dudit pré, à prendre du côté du midi, cette contenance tient avec le chemin public, avec le ruisseau et avec portion restante dudit pré.

2^o Une terre labourable, située à Frayssinet commune de Trespoux et Rassiels réunies, section D du plan cadastral de ladite commune et telle qu'elle est jouie et exploitée, dans ce moment par la veuve Bessac, les deux immeubles sont situés comme est dit ci-dessus, canton de Cahors, arrondissement du même nom.

La vente sera faite devant M^e Arènes, notaire à Cahors, commis à ces fins par le jugement précité, le dimanche trente-un octobre courant, à trois heures du soir, au lieu de Flottes.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit : Le premier, du pré, formant l'article premier du présent placard, sur la mise à prix de... 1600 fr.

Et le second, de la terre sise à Frayssinet, article deux du présent placard, sur la mise à prix de... 400 fr.

Elle aura lieu en présence du subrogé-tuteur desdits mineurs, lequel a été sommé d'y assister par exploit de M^e Duc, huissier, en date du vingt-neuf septembre dernier.

Les frais exposés pour parvenir à la vente et jusque à l'adjudication viendront en diminution du prix.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. FOURNIÉ-LAFAGE, épicier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contributions Indirectes, nous a donné, comme l'an dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos magasins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de Sucres destinés au Sufrage des Vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux propriétaires et vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions Indirectes.

J. CANGARDEL et FILS.

1887. — L'Almanach illustré des Pilules Suisses est donné gratuitement dans toutes les Pharmacies. Empressez-vous de le demander.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS. La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon. J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscues, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

BOURSE. — Cours au 5 octobre.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 0/0, 3 0/0 amortissable (ancien), 3 0/0 id. 1884, 4 1/2 0/0 ancien, 4 1/2 0/0 1883.

Dernier cours du 4 octobre.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884), Obligations Lombardes (jouissance...), Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).

Une invention de portée éminente
protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

Machine à coudre rotative à deux bobines
de
Junker & Ruh
cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double picure d'une beauté parfaite et est d'une indéfectibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

Porte-bobine en miniature contenant une bobine de fil.

En vente chez: **Charles Desprats, Anc^{ne} Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).**

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE:

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIQUEUX.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforcé la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez: **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DES LITS MILITAIRES

Le 15 novembre 1886, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à Paris, dans l'une des salles de l'Hôtel de l'Intendance militaire, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 18, à l'adjudication publique, au rabais et sur soumissions cachetées, de l'entreprise du service des Lits militaires en France, en Algérie et en Tunisie, pour une période de vingt années, à partir du 1^{er} avril 1887.

Le service à entreprendre est divisé en deux arrondissements de fourniture, un pour la France et un pour l'Algérie et la Tunisie.

Le premier arrondissement a pour chef-lieu Paris, le second arrondissement a pour chef-lieu Alger.

Toute personne ou Société admise à concourir pourra soumissionner pour un seul ou pour les deux arrondissements; dans ce dernier cas, elle devra formuler des offres distinctes et séparées pour chaque arrondissement. Le même soumissionnaire pourra être adjudicataire des deux arrondissements de fourniture.

Le public peut dès maintenant prendre connaissance, au magasin général de l'habillement à Paris, Quai d'Orsay, n° 75, des échantillons-types des matières, effets et objets entrant dans la composition du matériel des Lits militaires.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront faire parvenir, avant le 28 octobre 1886, terme de rigueur, au Sous-Intendant militaire chargé du service des Lits militaires à Paris, une demande d'admission accompagnée des pièces dont la production est prescrite par le cahier de charges dont elles pourront, à partir du 9 octobre prochain, prendre connaissance dans les bureaux des Directeurs du service de l'Intendance des Gouvernements militaires de Paris et de Lyon, des corps d'armée, des trois divisions de l'Algérie et de la Tunisie.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH
CAHORS

Pièce de 225 litres... **110 fr.**
1/2 pièce de 115 litres... **58 fr.**
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS DU LOT CAHORS

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIQUEUX

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs à Fabricants

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Suptin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

21 RÉCOMPENSES PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

1880 DIPLOME D'HONNEUR

BOURGEAIS EXP-INT-1882 HORS CONCOURS

Académie nationale

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruveites, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES